



PROJET PEDAGOGIQUE DU CAMP CHANTANT 2023

Table des matières

1. Descriptif du séjour	2
2. Les objectifs du projet éducatif	3
3. L'équipe d'encadrement	4
3.1. Composition de l'équipe	4
3.2. Rôle et responsabilités des membres de l'équipe.....	4
4. Les intentions éducatives de la directrice et de son équipe.....	6
4.1. La notion de responsabilité ouvrant à la confiance et l'engagement	6
4.2. Le respect de l'individu en construction	7
4.3. L'ouverture à l'art	8
4.4. L'ouverture sur le monde.....	10
4.5. L'ouverture au spirituel.....	11
5. Le projet de fonctionnement.....	12
5.1. La journée type	12
5.2. Gestion de la vie quotidienne.....	12
5.3. Règles de vie	14
5.4. Règles de vie spécifiques pour les animateurs	15
5.5. Sorties et transports.....	16
6. Conclusion	16

1. Descriptif du séjour

Séjour de vacances – Le « camp chantant »

❖ Organisateur

Adresse : Association « *Montagne et Joie* », Résidence Les Cèdres,
31 D. chemin de la Sauvegarde, 69130 ÉCULLY
Président : Jean-Claude Plathier
Téléphone : 04.26.17.56.06 ou 06.02.28.31.60
Courriel : montagneetjoie74@gmail.com
Site Internet : <https://www.montagneetjoie.com>

❖ Numéro de déclaration du séjour

0690475SV000121

❖ Dates

Le séjour se déroulera **du lundi 17 juillet au lundi 31 juillet 2023**.

Les enfants partiront en car : le rendez-vous de départ est fixé le lundi 17 juillet à partir de 13h30 pour un départ à 14h, à Lyon Perrache. Le retour se fera également en car : les familles seront invitées à accueillir leurs enfants le lundi 31 juillet à partir de 16h30, à Lyon Perrache.

Un courrier contenant les documents obligatoires (fiche sanitaire de liaison, autorisation parentale, trousseau) ainsi que les informations détaillées pour le départ et le retour, sera adressé aux familles au milieu du mois de juin.

❖ Structure d'accueil

La **Maison des Pionniers**, 379 chemin de la Colonie, 74570 THORENS-GLIERES

La Maison des Pionniers est une structure agréée Jeunesse et Sports, située au cœur de la Haute-Savoie gérée par une association de bénévoles (dont l'actuelle présidente est Éliane Chazal). Elle est constituée de deux bâtiments indépendants pouvant héberger 70 personnes.

Les mineurs n'utilisent que le chalet **La Pierre** de 50 couchages : 5 chambres de 6 lits au premier étage et 7 chambres de 2 à 4 lits au deuxième. Au rez-de-chaussée, les locaux communs sont composés d'une cuisine, d'un réfectoire et d'une salle d'activités où se déroulent les répétitions de chant.

Le chalet est planté dans la nature, sur un grand terrain où les enfants peuvent s'adonner aux activités de plein air. Une petite route, peu fréquentée, en permet l'accès.

Le chalet **La Pierre** n'est pas agréé pour l'hébergement nocturne des personnes en situation de handicap mais, des toilettes pour les personnes à mobilité réduite sont installées au rez-de-chaussée.

Le second chalet, **Les Aberrages**, est destiné au logement des intervenants et des jeunes du « **Camp Plus** » (il s'agit des jeunes majeurs désireux de poursuivre l'aventure du camp chantant). Ce chalet est agréé pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

❖ Public et mineurs en situation de handicap

Le séjour accueille des mineurs **de 10 à 17 ans**. La plupart des enfants viennent de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais d'autres régions sont aussi représentées (et parfois même des pays étrangers).

Le chalet des mineurs n'étant pas agréé pour l'hébergement des enfants en situation de handicap, nous ne serons pas en mesure de recevoir des enfants porteurs d'un handicap moteur trop invalidant. Cependant, un accueil en journée, pour les répétitions, est envisageable.

❖ Activités dominantes

Le « camp chantant » permet aux enfants de découvrir et chanter un répertoire de **musique classique et contemporaine**. Ce projet nécessite un travail de répétition d'environ trois heures par jour, donnant lieu à trois concerts en fin de séjour, en différentes églises de la région d'accueil.

Les jeunes sont aussi appelés à chanter aux **célébrations dominicales** au cours du séjour.

2. Les objectifs du projet éducatif

L'association « *Montagne et joie* » oriente son projet éducatif autour de quelques mots clés (musique & chant, entraide & partage, découverte, aventure, joie, enthousiasme, amitié) et de quatre grands axes :

• *Chanter pour s'éveiller*

La musique est au service des enfants pour leur apporter une culture et un épanouissement en leur donnant l'occasion de découvrir la musique sacrée, des œuvres classiques et contemporaines.

Le camp chantant est l'occasion d'apprendre ou de redécouvrir les rudiments de la technique vocale. L'apprentissage du chant choral est l'occasion de tisser des liens d'amitié entre les participants, mais c'est aussi l'occasion pour chacun de trouver sa place et d'exister au sein du groupe.

Une ouverture au monde extérieur sera assurée par l'insertion dans la vie du village où se déroule le camp, en animant la messe du dimanche et en donnant des concerts.

• *La montagne pour s'émerveiller*

De façon générale, l'éducation de l'enfant est basée sur l'ouverture à l'art et à la musique, l'éveil à la beauté, le sens de l'effort, l'ouverture aux autres, la joie de réaliser quelque chose ensemble. Les activités de plein-air permettent à tous de se dépasser et de remporter une éventuelle victoire promise.

Dans un lieu où la nature prend toute son importance, il paraît indispensable d'initier grands et petits à une « responsabilité écologique » dans les petites choses du quotidien.

• *Une vie responsable, une vie d'amitié*

Le camp chantant met l'accent sur l'éducation à la notion de responsabilité individuelle et collective. Ainsi, les enfants sont répartis en équipes mélangeant enfants d'âge différents pour :

- effectuer les tâches journalières (rangement, vaisselle...)
- les différents jeux et veillées quotidiens

L'équipe d'animation prend soin de chaque enfant en veillant à son équilibre tant physiologique que psychologique et affectif.

- **La spiritualité : une chance et une ouverture**

D'obédience chrétienne catholique, l'association « *Montagne et Joie* » permet aux enfants de découvrir à travers le chant choral le sens profond de la prière (« *chanter c'est prier deux fois* », Saint Augustin). Le chant choral contient une dimension d'Église par l'animation des liturgies par les jeunes. Le chant choral est harmonie : ainsi il permet une ouverture et un accueil dans une profonde liberté et dans le respect de chacun, quelles que soient ses convictions.

3. L'équipe d'encadrement

3.1. Composition de l'équipe

L'équipe pédagogique se compose de :

- une directrice, titulaire du BAFA et Professeur certifié
- quatre animateurs dont deux titulaires du BAFA et une stagiaire BAFA
- quatre animateurs musicaux : l'organiste titulaire de l'abbaye Saint-Martin d'Ainay, une cheffe de chœur diplômée, un chef de chœur diplômé également et une auxiliaire chanteuse expérimentée.

L'équipe technique/d'accompagnement comprend :

- deux cuisinières (dont une infirmière DE)
- un intendant (le président de l'association « *Montagne et Joie* », titulaire du BAFA et PSC1).

3.2. Rôle et responsabilités des membres de l'équipe

Au sein de la collectivité, chacun se doit de tenir son rôle pour assurer la **sécurité physique, morale et affective** des enfants. L'ensemble des membres de l'équipe devra avoir une **attitude exemplaire** vis-à-vis des enfants et fera particulièrement attention à son vocabulaire, son comportement envers les enfants et envers les autres adultes, mais aussi à l'hygiène et aux tenues vestimentaires.

❖ La directrice

Elle sera la première responsable des enfants qui lui sont confiés par les familles et des événements survenant durant le séjour. Elle sera **garante du projet pédagogique** et de la sécurité physique, morale et affective de chaque personne partageant la vie du centre. Étant aussi manager d'une équipe, elle devra savoir œuvrer avec les compétences de tous, dans leur diversité. Cette responsabilité l'engagera à prendre **les décisions les plus objectives possibles**. Dans son rôle de médiatrice et de formatrice, elle conseillera le plus souvent possible et corrigera ou sanctionnera lorsque cela sera nécessaire. Elle donnera aussi aux animateurs la possibilité de prendre des décisions d'organisation et de gestion courante pendant le séjour. Elle pourra les aider en matière de réglementation.

La directrice se donnera le droit **d'entrer en relation directe avec les parents** en cas de problème de comportement grave concernant leur enfant. Elle restera disponible pour répondre aux interrogations des parents concernés.

Elle aura en sa possession : les dossiers des participants et du personnel, les fiches sanitaires de liaison, les documents relatifs aux locaux, aux activités, à la sécurité des biens et des personnes, à l'intendance, à jeunesse et sport et aux assurances.

❖ L'animateur

L'animateur prendra activement part à la **réalisation du projet pédagogique**. En contact direct avec les enfants, il veillera à leur sécurité physique, morale et affective durant l'intégralité du séjour. Pour cela, il devra connaître et respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Il sera attendu de l'animateur qu'il sache **coordonner** les points suivants :

- La vie quotidienne : il encadrera et animera la vie quotidienne, et fera respecter les **règles de vie**. Il veillera au bien-être et à l'épanouissement physique et psychique des mineurs. Il s'assurera de la bonne hygiène de chaque enfant et accompagnera ceux-ci dans les différents services de la vie quotidienne. Il s'assurera du respect du matériel et des horaires.
- Les activités : l'animateur aura organisé un **planning d'activités** adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs, et les animera et encadrera : grands jeux, veillées, activités manuelles, etc. Il veillera à la sécurité des enfants dans toutes les activités qu'il mettra en place. Il devra savoir présenter une fiche d'activité pour informer le reste de l'équipe d'animation. Il saura faire évoluer ses jeux en étant à l'écoute des enfants.
- Le relationnel : l'animateur devra construire une relation de qualité avec les enfants qui lui seront confiés, qu'elle soit **individuelle ou collective**. Il contribuera à l'accueil, à la communication ainsi qu'au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnel de service, direction. Il devra donc témoigner d'une réelle capacité à **travailler en équipe**.

Durant le séjour, un planning des jours de congé est déterminé à l'avance afin que l'équipe d'animation s'organise au mieux pour pallier les absences. Le membre de l'équipe qui est en congé peut ou non rester sur le lieu de séjour mais doit participer à la répétition du jour.

❖ L'assistance sanitaire

Un des animateurs, titulaire du PSC1, aura également le rôle d'assistant sanitaire. Il veillera à la sécurité sanitaire de chaque enfant et sera la **seule personne habilitée à donner des médicaments** aux enfants. Sa fonction étant capitale, il sera **disponible et vigilant** tout au long de la journée pour prodiguer les soins, administrer les traitements et agir face aux urgences.

L'assistant sanitaire assurera le **suivi** de chaque enfant, en connaissance de leurs particularités médicales (traitements, allergies, régimes spécifiques). Pour cela, il aura à disposition la **fiche sanitaire** de tous les enfants. Pour chaque soin ou administration de traitement, il remplira systématiquement le **cahier d'infirmier**. Pour le respect de la confidentialité, seules les informations nécessitant une vigilance particulière seront transmises au reste de l'équipe pédagogique.

En cas d'accident ou de maladie, les parents seront rapidement prévenus par la directrice.

❖ Les cuisinières

Les cuisinières assureront la préparation des repas selon un planning de menus préétabli. Elles veilleront à l'**équilibre alimentaire**, tout en contribuant à la **découverte** de nouvelles saveurs. Elles seront également en charge de l'entretien de leur espace de travail. Elles veilleront au **respect des normes d'hygiène**, en fonction des lois en vigueur (menus et liste des allergies affichés, relevé bi-quotidien des températures des réfrigérateurs, prélèvement d'échantillons témoins, etc..). Elles assureront l'économat, la passation et la réception des commandes.

❖ **L'organisateur (intendant)**

L'organisateur affirmera sa présence et s'occupera des moyens financiers, du relais avec la cuisine, de faire la vaisselle, des petites réparations, mais aussi de l'achat du matériel (sur ce dernier point, le concours des animateurs sera un atout). En outre, il assurera le **lien avec les prestataires** pour les concerts (publicité, réservation des églises, location du piano).

L'organisateur assurera la **comptabilité au jour le jour**.

4. Les intentions éducatives de la directrice et de son équipe

Dans les points développés ci-dessous, chaque **objectif général** expose la finalité que nous cherchons à atteindre au vu des valeurs portées par l'association « Montagne et Joie » et la direction :

- Responsabilité ouvrant à la confiance et l'engagement
- Le respect de l'individu en construction
- L'ouverture à l'art
- L'ouverture sur le monde
- L'ouverture au spirituel

Les **objectifs terminaux** sont des engagements clairs qui comportent un aspect temporel, un aspect identitaire et un aspect cognitif.

Les **objectifs opérationnels** expriment les opérations de terrain qui permettront d'atteindre les objectifs terminaux.

4.1. La notion de responsabilité ouvrant à la confiance et l'engagement

- **Objectif général n°1** : amener l'enfant à une prise de conscience de la notion de responsabilité *individuelle*, favorisant ainsi le développement de son *indépendance*.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Durant le séjour, les enfants progresseront dans leur capacité à ranger leurs affaires personnelles, ainsi que celles qui ne leur appartiennent pas et qui sont mises à leur disposition.	Chaque enfant veillera individuellement et quotidiennement à ranger son espace personnel, à ramasser ses affaires, à poser sa partition et son crayon à l'endroit fixé, et à remettre à sa place le matériel utilisé pendant les temps calmes ou les temps libres.
Durant le séjour, chaque enfant sera responsable de ses affaires personnelles et apprendra à développer le sens de l'attention et de la précaution dans la gestion de ses affaires.	Chaque enfant essaiera de rester personnellement vigilant à ne pas égarer ce qui lui appartient et à respecter ce qui ne lui appartient pas.
Pendant les temps libres et les temps calmes, chaque enfant aura la possibilité de choisir l'activité qui lui plaira, dans le respect des conditions particulières fixées par les règles de vie.	Les enfants pourront utiliser tout le matériel mis à leur disposition en veillant à l'utiliser correctement.
Au cours du séjour, les enfants seront amenés à se découvrir. Encouragés et accueillis, ils découvriront ou approfondiront la connaissance de leurs talents et seront invités à les partager.	Les animateurs veilleront à la variété des activités et à l'encouragement du développement des aptitudes de chacun des enfants.

- **Objectif général n°2** : amener l'enfant à une prise de conscience de la notion de responsabilité *collective*, en le sollicitant notamment dans la *participation* à la vie quotidienne.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Chaque jour, les enfants coopéreront au bon fonctionnement du groupe par leur implication enthousiaste dans les « tâches journalières ».	Les enfants, répartis en petits groupes, consacreront un temps quotidien pour : - le rangement et le nettoyage collectifs des chambres, des sanitaires et des locaux communs - la mise de table, le débarrassage de table et le rangement de la vaisselle.
Au cours du séjour, les enfants seront encouragés à se porter volontaires dans le déroulement et les gestes du quotidien.	Ensemble, les enfants prêteront une attention particulière à la propreté générale des lieux, en prenant la peine de ranger et nettoyer, même lorsque ce n'est pas le tour de leur équipe.
Durant le camp, les enfants adopteront une attitude respectueuse des locaux et des affaires d'autrui.	Les enfants appliqueront chaque jour les règles de vie qui ont été établies entre autres pour garantir le respect des lieux et des affaires des autres.

4.2. Le respect de l'individu en construction

- **Objectif général n°3** : guider l'enfant vers une forme d'*épanouissement* qui prenne en compte le respect de ses *besoins* psychologiques, physiologiques et affectifs.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Les enfants devront pouvoir trouver au camp chantant un espace de sérénité qui leur permette de décompresser après l'année scolaire vécue.	Chaque jour, des temps calmes seront proposés aux enfants, voire imposés dans certaines circonstances (fatigue excessive, veille de concert, etc.).
Les enfants auront chaque jour des temps privilégiés pour prendre soin de leur corps, principe constitutif du respect de soi-même, mais aussi des autres.	Des temps d'hygiène seront organisés quotidiennement. Les animateurs veilleront, surtout avec les plus jeunes, à ce qu'ils prennent soin d'eux et de leur hygiène.
Tout au long du séjour, les enfants bénéficieront d'une écoute particulière de la part de l'équipe d'animation, afin que chacun ait la possibilité de se confier dans un environnement favorable au sentiment de sécurité intérieure.	À tout moment (et dans la mesure du possible), les enfants pourront solliciter un membre de l'équipe d'animation pour s'entretenir sur n'importe quel sujet qui les préoccupe.

- **Objectif général n°4** : offrir à l'enfant un *espace de liberté* où il puisse se construire et créer des liens dans le respect de la *différence*.

Objectifs terminaux	Objectifs opérationnels
Au fur et à mesure du séjour, les enfants construiront librement des liens plus ou moins forts avec chacun des participants, en étant toujours amenés à prendre conscience de l'altérité, c'est-à-dire de leur nature propre et de la spécificité des autres.	Les activités proposées au cours du séjour seront orientées de manière à ce que chaque enfant se situe par rapport au : - regard des autres (comment est-ce que je me perçois et comment les autres me perçoivent-ils ?) - regard sur les autres (comment est-ce que j'accueille la différence ?)
À des moments spécifiques du séjour, mais aussi régulièrement dans le cours de la vie quotidienne, les enfants (collectivement ou individuellement) seront sensibilisés à la notion de handicap et/ou d'altérité.	Si un enfant en situation de handicap est présent sur le séjour, les activités proposées et les temps de vie quotidienne seront orientés de manière à ce que tous les participants situent leur place au sein du groupe. Dans le respect le plus absolu de chaque individu, les enfants pourront exprimer leur questionnement et leur point de vue lors de temps spécifiques ou de discussions spontanées.

4.3. L'ouverture à l'art

- **Objectif général n°5** : permettre à l'enfant qui n'en a jamais eu l'occasion de découvrir progressivement la *musique*, à travers le *chant choral*.

Objectifs terminaux	Objectifs opérationnels
Tout au long du séjour, les enfants qui ne connaissent pas la musique se forgeront une culture musicale.	Les enfants découvriront divers types musicaux qui existent ainsi que de plusieurs compositeurs dans le domaine spécifique du chant choral.
Au fur et à mesure des répétitions, les enfants qui ne connaissent pas la musique découvriront comment la pratiquer.	Les enfants apprendront petit à petit les rudiments en matière de musique : notes, notions de solfège, de rythme, mais aussi de déchiffrage.
À des moments spécifiques du séjour, les enfants qui ne connaissent pas la musique pourront poursuivre leur apprentissage de façon individuelle.	Chaque enfant aura la possibilité de rencontrer individuellement les animateurs musicaux pour approfondir certaines notions et répéter des passages qui seraient source de difficulté.

- **Objectif général n°6** : offrir à l'enfant qui connaît la musique le plaisir de pratiquer une activité qu'il maîtrise depuis plus ou moins longtemps.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Tout au long du séjour, les enfants qui connaissent déjà la musique continueront à développer leur culture musicale.	Les enfants approfondiront les divers types musicaux qui existent et découvriront de nouveaux compositeurs dans le domaine spécifique du chant choral.
À des moments spécifiques du séjour, les enfants qui connaissent déjà la musique pourront eux aussi bénéficier de la possibilité de poursuivre leur apprentissage de façon individuelle.	Chaque enfant aura la possibilité de rencontrer individuellement les animateurs musicaux pour approfondir certaines notions et répéter des passages qui seraient source de difficulté.
Lors des répétitions, les enfants qui connaissent déjà la musique pourront intervenir (de manière raisonnable) afin que se crée un espace de partage d'expérience entre les enfants eux-mêmes.	Les animateurs musicaux n'hésiteront pas à poser des questions et à laisser la parole aux enfants afin que ces derniers puissent avoir une chance de partager leurs connaissances (à propos du répertoire, d'une partition, d'une question de technique vocale, etc.).
Tous les enfants, qu'ils connaissent déjà ou non la musique, pourront exprimer leurs talents musicaux à des moments spécifiques du séjour.	Des temps musicaux seront mis en place pour permettre à l'enfant de partager, en petit groupe ou individuellement, ses compétences et ses goûts musicaux.

- **Objectif général n°7** : donner à l'ensemble des enfants la possibilité de réaliser une œuvre commune, fruit d'un travail de qualité fourni tout au long du séjour.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Au fur et à mesure du séjour, tous les enfants connaîtront la joie de construire un projet d'ensemble, favorisant ainsi la prise de conscience de leur appartenance au groupe.	À travers les répétitions quotidiennes, les enfants parviendront à maîtriser un répertoire complet de chant choral, chacun dans sa voix Les animateurs musicaux souligneront à quel point la voix de chacun compte dans cet ensemble vocal, donnant à l'enfant d'exister au sein d'un groupe qui produit une œuvre.
À la fin du séjour, les enfants auront compris combien le sens de l'effort, de la patience et de la persévérance aura contribué à la réalisation du projet commun.	Les enfants apprendront à ne pas se décourager grâce aux moyens mis en place chaque jour (répétitions, apprentissage individuel, conseils, échanges, etc.) qui tendront vers la qualité et l'accomplissement du projet.
À la fin du séjour, tous les enfants présenteront le fruit de leur travail dans une démarche de partage, au sein du groupe et avec le monde extérieur.	Les enfants donneront trois concerts dans différents villages de la Haute-Savoie. Ils s'habilleront en conséquence (tenue de concert) et adopteront une attitude adéquate afin de refléter la qualité de leur travail.

4.4. L'ouverture sur le monde

- **Objectif général n°8** : sensibiliser l'enfant à la notion de *respect de la planète*, en tant qu'espace attribué gratuitement et de façon égale à chaque *hôte* qui y réside.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Au cours du séjour, les enfants adopteront une attitude responsable en matière d'environnement, par des gestes écologiques simples, mais utiles à la préservation de la planète.	Les enfants, soutenus par l'équipe, procéderont au recyclage du papier et des emballages, en jetant les déchets dans les poubelles différenciées. Les enfants, soutenus par l'équipe, feront attention à ne pas tomber dans le piège du gaspillage, tant en ce qui concerne la nourriture que le matériel mis à leur disposition (feuilles de papier notamment).
Tout au long du séjour, les enfants seront accompagnés dans l'éveil à la beauté de la nature qui les entoure et à la diversité des paysages.	Les enfants observeront chaque jour la nature : les montagnes autour du village, les couchers de soleil, les arbres, les plantes et les animaux. Les enfants exploreront de plus près les particularités des sites haut-savoyards en se promenant sur des sentiers montagnards, si le contexte le permet.

- **Objectif général n°9** : mener une *dynamique de groupe* qui encourage l'enfant à porter son attention sur *les autres*.
-

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Les enfants apprendront à développer un esprit d'entraide, où chacun sera invité – dans une certaine mesure – à accueillir les besoins de l'autre.	Les enfants s'entraideront dans le domaine du chant en tirant profit de la diversité de leurs expériences musicales personnelles. Les enfants s'épauleront également dans le quotidien par le biais des équipes de service, dans les activités grâce aux équipes de jeux. Les plus grands soutiendront les enfants les plus jeunes en faisant preuve de bienveillance dans leurs gestes et dans leurs propos.
Tout au long du séjour, les enfants cultiveront la notion du vivre ensemble en tenant compte du fait que la vie communautaire implique de faire certaines concessions.	Les enfants chercheront à échanger le plus possible pour adapter leur conduite au milieu de vie qui sera le leur pendant quinze jours. Bien que le cadre soit différent de celui de la maison, les enfants feront attention à leur vocabulaire et à la politesse.

4.5. L'ouverture au spirituel

- **Objectif général n°10** : accompagner l'enfant dans un séjour où la *dimension d'Église* ouvre sur des valeurs fortes que sont l'*amour* de Dieu et du prochain.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Tout au long du séjour, les enfants découvriront à leur rythme le sens de la prière.	À travers la musique sacrée qu'ils pratiqueront chaque jour, les enfants réfléchiront à la formule de Saint Augustin qui donne tout son sens au camp chantant : « <i>Chanter c'est prier deux fois</i> ». Un temps de prière sera conduit les matins et/ou les soirs. Un <i>bénédicticité</i> précédera chaque repas.
Chaque dimanche, l'animation de la liturgie sera l'occasion d'expliquer aux enfants le sens de cette action de grâce.	À travers la messe, les enfants appréhenderont l'idée de commémoration d'un acte profond qui reflète l'amour de Dieu pour l'humanité. Avant la messe, les enfants se déplaceront dans l'église pour saisir la symbolique du lieu dans lequel ils pénétreront. Les enfants répéteront les chants avant la messe pour donner plus de poids aux mots et aux gestes qui les accompagnent.
L'équipe d'animation créera un équilibre sur le plan spirituel pour que les enfants qui se disent non-croyants ou mal à l'aise avec la religion se sentent accueillis comme les autres.	Chaque enfant sera reçu tel qu'il est et à l'endroit où il se trouve sur son chemin de construction personnelle et spirituelle. L'amour du prochain, en tant que valeur chrétienne et humaine, sera un cadeau pour chaque enfant, quelles que soient ses convictions.

- **Objectif général n°11** : créer pour l'enfant un climat d'*ouverture d'esprit* qui laisse place au dialogue et au *questionnement*.

<i>Objectifs terminaux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Chaque matin, les enfants prendront part à un temps de réflexion qui permettra aux croyants de déposer leur journée entre les mains du Seigneur, et aux non-croyants de réfléchir au sens de leur vie.	Les enfants écouteront un texte (religieux ou non) qui les encouragera dans leur quotidien et dans leurs relations aux autres et à la terre. Les enfants qui le souhaitent pourront se recueillir et/ou prendre la parole pour confier toute joie ou toute difficulté ressentie au cours du séjour ou dans leur vie.
Le séjour sera pour chaque enfant un lieu d'expression, où le dialogue sur la religion se fera dans une atmosphère sécurisante.	Chacun pourra s'exprimer en toute confiance, sans peur du jugement ou des représailles. Les enfants pourront proposer des initiatives en matière religieuse ou spirituelle afin de partager leurs croyances ou le fruit de leurs réflexions avec les autres participants.

5. Le projet de fonctionnement

5.1. La journée type

<i>Horaire</i>	<i>Activité</i>
7h30	Premier réveil des enfants qui le souhaitent
8h	Réveil général en musique et petit-déjeuner
8h45	Temps d'hygiène, début des services par équipe et étage
9h15	Temps de réflexion
9h30	Répétition
12h	Mise de table/temps libre
12h30	Repas
13h30	Nettoyage des tables et réfectoire/rangement vaisselle/début temps calme pour les autres
14h	Temps calme (+ portables)
15h	Grand jeu
16h30	Goûter, rangement Douches et temps libre (+ portables)
17h45	Répétition
19h	Mise de table/temps libre
19h30	Repas
20h30	Nettoyage des tables et réfectoire/rangement vaisselle/temps libre pour les autres
21h	Veillée + prière ou chant du soir
22h	Coucher des petits
22h30	Coucher des grands (nés en/avant 2006)
22h45	Extinction des feux
23h	Réunion équipe pédagogique

5.2. Gestion de la vie quotidienne

La gestion de la vie quotidienne permet de répondre aux **besoins physiologiques et psychologiques** de l'enfant, en veillant en particulier à son sommeil et à son hygiène (corporelle et alimentaire), mais aussi à son épanouissement dans les gestes de chaque jour. Cela sous-entend que l'équipe d'animation valorise la relation, l'écoute et l'échange équitable pour encourager et dynamiser la prise en charge de ces temps de vie.

❖ Accueil et inventaire

Avant le départ de l'autocar, les animateurs et la directrice se chargeront de récupérer les documents administratifs des enfants.

Lors de l'arrivée au centre, les animateurs procéderont à la vérification du trousseau des enfants les plus jeunes, en se référant à l'inventaire laissé par les parents. Une certaine attention sera apportée aux **effets personnels particuliers** : bijoux, téléphones portables, appareils photos, chaussures et vêtements de marque, lunette de soleil et/ou de vue, MP3...

❖ Le rythme

Au vu des intentions éducatives de l'équipe pédagogique, la vie du camp sera organisée de manière à ce que les temps quotidiens, dynamiques ou calmes, soient alternés en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et de la fatigue des enfants. Nous serons d'autant plus vigilants aux signes de fatigue en fin de séjour, afin de procéder à une éventuelle adaptation du rythme quotidien de l'enfant.

❖ Le lever

Le lever se fera **en musique**. animateurs et enfants veilleront à être respectueux du rythme de chacun (certains enfants ont besoin de se réveiller en douceur, tandis que d'autres sont plus dynamiques au réveil).

Les enfants qui se lèvent plus tôt pourront commencer de se préparer avant l'heure officielle du lever, mais ils devront attendre 8h pour le petit-déjeuner afin de s'accorder avec les horaires des cuisinières.

❖ Les repas

Les repas du matin, du midi et du soir sont des temps privilégiés. Ils se dérouleront dans le calme, permettant ainsi à chacun d'apprendre à mieux se connaître et d'échanger sur la journée ou le séjour. Les animateurs prendront leur repas avec les enfants afin de gérer le bruit et les déplacements, et de favoriser le dialogue.

Il sera attendu des enfants qu'ils arrivent **à l'heure** au repas et qu'ils **goûtent** à tout ce qui a été préparé, sauf en cas de régime alimentaire spécifique et/ou allergies. La liste des régimes particuliers et des allergies alimentaires sera communiquée aux cuisinières et affichée en cuisine afin d'adapter en conséquence.

❖ Les temps d'hygiène

Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant se **douche tous les jours**. En cas de désaccord des parents, nous inviterons l'enfant à faire une toilette au moment des douches.

Les animateurs veilleront également, particulièrement avec les plus jeunes, à la gestion de leurs vêtements : les vêtements sales seront mis quotidiennement dans le sac de linge sale, pas de vêtement qui traînent par terre, changement quotidien des sous-vêtements ...

Les animateurs vérifieront que les enfants se lavent les mains avant et après les repas. Le **brossage des dents** sera obligatoire le matin et le soir, et seulement recommandé le midi.

❖ Le linge

Le linge doit être prévu par les parents pour les **15 jours de camp**. Les enfants laveront eux-mêmes leur linge s'ils le souhaitent. Mais en cas de nécessité, une lessive à la machine pourra être faite. Cela devra rester exceptionnel.

❖ Les temps libres et les temps calmes

Comme nous avons pu le voir dans la partie des intentions éducatives, les temps libres et les temps calmes sont essentiels à l'approche de la notion de **responsabilité** et à l'accès à **l'indépendance** de l'enfant. Chacun sera libre de participer aux activités proposées durant ces temps : activités manuelles, lecture, sieste, jeux de société, jeux libres, ainsi que courrier et contacts téléphoniques avec les familles. Les enfants auront la possibilité de jouer en plein air.

Durant les temps calmes, **certaines activités seront temporairement exclues**, à savoir la musique et les jeux dynamiques qui pourraient gêner la tranquillité des enfants.

❖ Correspondance avec les familles

Le courrier (entrant et sortant) sera géré par l'équipe d'animation. Nous inviterons les enfants à envoyer **au moins une lettre à leur famille** durant le séjour. L'écriture du courrier s'effectuera pendant les temps libres ou calmes.

Pour les enfants qui n'ont pas de portable, les familles pourront les appeler **pendant les temps libres**, soit sur le téléphone fixe du centre, soit par le biais du téléphone portable de la directrice.

❖ Le coucher

Le coucher sera **échelonné** (22h pour les plus jeunes et 22h30 pour les plus grands). Afin de faciliter ce temps, les animateurs s'assureront que les veillées se terminent dans le calme et n'excèdent pas 22h. Une marge de manœuvre d'une dizaine de minutes est tolérée afin de laisser aux enfants le temps de se laver les dents.

Aucune sortie des chambres pendant la nuit n'est tolérée, à moins que le motif soit raisonnable. L'accord et l'accompagnement d'un membre de l'équipe pédagogique ou technique est requis en ce cas.

❖ L'argent de poche

Deux modes de gestion seront mis en place :

- *Gestion contrôlée* : pour les plus jeunes, les participants qui le souhaitent ou en fonction du choix des parents, **l'argent sera récupéré par les animateurs** dès le début de séjour, puis distribué aux enfants suivant les besoins et les activités.
- *Gestion personnelle* : **l'enfant sera entièrement responsable** de la gestion de son argent. Dans ce cas, l'équipe d'animation ne sera pas responsable d'une éventuelle perte de l'argent.

❖ Le journal du camp

Les familles pourront suivre la vie du camp chantant via le site : <https://www.montagneetjoie.com>leblogducamp>. **Le mot de passe, indispensable pour accéder au blog, sera donné dans le courrier des dernières consignes.**

Les familles trouveront dans ce blog des **nouvelles de leurs enfants** durant le séjour. La mise à jour du blog s'effectuera régulièrement, avec une description de la journée accompagnée de photos (dans le respect du droit à l'image).

Les enfants contribueront au journal du camp **durant le temps des services**. Ce blog sera sous la responsabilité d'un animateur (par roulement), qui vérifiera systématiquement son contenu, suivi d'un **contrôle par la directrice** avant la publication.

5.3. Règles de vie

Poser des règles de vie dès le début du séjour permet de garantir à la fois **le bien-être du groupe** et celui de **chaque membre** au sein du groupe.

L'équipe d'animation élaborera des règles de vie le premier jour, **avec les enfants**. Nous insisterons sur les points non négociables :

- ✓ **Respect de soi**, ce qui consiste à ne pas se mettre en danger, physiquement ou moralement.
- ✓ **Respect du prochain**, c'est-à-dire des camarades comme des adultes. Cela passe par la politesse, l'interdiction de toute violence (physique ou psychologique) et de prosélytisme (politique ou religieux) ; mais aussi par le souci de recueillir l'accord préalable de tous les participants lors de la prise de photos et de leur publication sur les réseaux sociaux.
En outre, pour préserver l'individu et le groupe, la mixité n'est pas tolérée dans les chambres. Les animateurs seront particulièrement attentifs aux éventuels flirts ou constitution de couples au cours du séjour et ils interviendront, avec tact, le cas échéant.
- ✓ **Respect des horaires, du planning d'activités, et de la roue des services.**
- ✓ **Respect du matériel**, c'est-à-dire du matériel commun et des affaires des autres (dégradations et vol sont proscrits), mais aussi de ses propres affaires (être soigneux avec sa partition notamment).

- ✓ **Respect des lieux**, intérieurs comme extérieurs. Cela passe, entre autres, par la vigilance quant à la propreté de la structure (chambres, sanitaires, réfectoire, etc.) et du terrain de jeu.
- ✓ **Interdiction de sortir** du centre de son propre gré ou de **faire entrer une personne** extérieure au séjour sans autorisation de la directrice.
- ✓ **Interdiction de consommer, détenir, vendre ou donner à ses camarades de l'alcool ou des produits illicites** (motif de renvoi du séjour).

Hormis ce dernier point, en cas de non-respect des règles de vie, les mesures nécessaires seront prises **au cas par cas** en fonction de la gravité du manquement mais aussi de l'attitude de l'enfant : est-il capable de mesurer l'incidence de son comportement sur le groupe et sur lui-même ? Est-il prêt à discuter avec un adulte pour prendre du recul sur ses agissements ?

✎ *Règles particulières*

- ✓ Les **téléphones portables** ne seront pas interdits durant le séjour. Toutefois, afin de ne pas nuire à la vie en groupe, ils seront conservés par l'équipe d'animation et ne pourront être utilisés par les enfants que lors des **temps fixés** à cet effet : temps calmes et temps des douches.
- ✓ Vous avez la possibilité de joindre le camp chantant sur le téléphone fixe du chalet. En revanche, vous ne pourrez parler à vos enfants qu'entre 18h et 19h pour ne pas déranger le déroulement de l'activité en cours.
- ✓ La loi rappelle que le **tabac** est interdit dans les lieux affectés à un usage collectif, tout particulièrement les accueils collectifs de mineurs. Les espaces non couverts sont concernés par cette interdiction, au même titre que les lieux fermés et couverts. Nous demanderons aux mineurs fumeurs de se manifester en début de séjour. L'équipe leur communiquera **des horaires précis et des lieux restrictifs** où ils seront autorisés de fumer, en étant accompagnés d'un animateur qui n'aura pas le droit de fumer en même temps qu'eux. Les non-fumeurs ne seront pas présents avec les fumeurs. Les cigarettes seront confiées au même animateur qui les distribuera **à l'unité**, trois fois par jour maximum.

5.4. Règles de vie spécifiques pour les animateurs

De la même manière que pour les enfants, des règles de vie (points non négociables) s'appliqueront à **tous les membres de l'équipe d'encadrement**, afin de garantir le bien-être de chacun, de se comporter en cohérence avec les valeurs affirmées dans le cadre du séjour, et bien sûr d'agir conformément à la Loi.

✎ *Règles particulières*

- ✓ La consommation d'alcool est interdite pendant la durée du travail. Toutefois, il est autorisé pour l'équipe d'animation de consommer au cours du « 5^{ème} repas » des **alcools non distillés** (bière, cidre, poiré, vin, hydromel), à raison d'un verre ou d'une canette par soir et par personne.
- ✓ Les animateurs pourront subvenir à leur **besoin en nicotine**, séparément et à l'extérieur des locaux (dans l'espace prévu à cet effet), et à condition d'en **informer** les autres animateurs et/ou la directrice de façon à ne pas paralyser le fonctionnement de l'équipe. Cela équivaudra à un temps de pause.

5.6. Sorties et transports

Tous les déplacements (concerts, sorties, messes) se feront en **car**. Les modalités de transport seront systématiquement étudiées en amont, afin de choisir des itinéraires adaptés et répondant à la sécurité du groupe.

Durant le transport en car, un **chef de convoi** sera désigné. Il s'assurera de la conformité du transport et veillera au bon déroulement de ce dernier, compte tenu des règles relatives à l'accompagnement des groupes d'enfants. Si possible, il aura pris connaissance du contrat de transport. Il sera en possession de la **liste nominative des enfants** (nom, prénom et coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant transporté, ainsi que date, caractéristiques générales du transport et coordonnées téléphoniques de l'organisateur). Le chef de convoi prendra également connaissance avec le chauffeur du **déroulement du trajet** (itinéraires, arrêts...) et n'hésitera pas à en modifier les conditions si elles ne sont pas adaptées à l'intérêt de l'enfant. Il informera l'équipe et les enfants des **règles de sécurité** à respecter et rappellera les consignes en cas d'incendie ou d'accident. Il fera attention à ce qu'un animateur soit placé près de chaque issue de secours et il veillera à ce que **les enfants restent assis** durant le trajet et encore à ce qu'aucun sac ne vienne encombrer l'allée du car. Il prévoira des sacs poubelles en cas de malaises !

Pour chaque sortie, un animateur préparera **un sac à dos** contenant : une trousse de secours, les fiches sanitaires des enfants, un téléphone portable chargé et une liste des numéros d'urgence. La vérification du nombre d'enfants se fera à chaque arrêt, et avant, pendant et après l'activité de sortie.

6. Conclusion

À travers le partage de ses valeurs et la création d'un espace de vie hors du cadre familial et scolaire, l'équipe d'encadrement souhaite permettre à chaque enfant de vivre une **expérience humaine et musicale** qui forge des relations de qualité.

Si le camp chantant est source d'amitié, c'est parce que nous avons choisi de faire de la **relation avec autrui** l'un des principes phares du séjour. La musique s'ajoute à notre volonté d'encourager des relations harmonieuses, et ce duo amitié/musique reflète ce que l'on appelle depuis de nombreuses années « **l'esprit des camps chantants** ».

Cette atmosphère généreuse et mélodieuse donne tout son sens à ce qui réunit petits et grands en fin de camp : **la joie d'offrir** une musique qui vient du cœur, non seulement aux spectateurs mais aussi à son voisin ou sa voisine, qui offre sa voix en retour.
